

**REPUBLIQUE FRANCAISE
MAIRIE DE SAINT-JULIEN-MOLIN-MOLETTE**

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 octobre 2014

Conseillers présents :

Jean-Louis, BARIOT, Michel ENGELMANN, Pierre SCHMELZLE, Chrystel TUNON, Marie-Anne VALLOT, Patricia DUMAS, Brigitte REAT, André LACHAL, Nicolas TILLMANN, Magalie CHAVAS, Céline ELIE, Anne CALPE, Jean-Louis PERON

Thierry MARTINAUD donne procuration à Chrystel TUNON

Marie-Anne MATHEVET donne procuration à Magali CHAVAS

Le procès-verbal de la séance précédente est approuvé à l'unanimité

ORDRE DU JOUR

- **Approbation du Procès-Verbal du 16 septembre 2014**
- **Voiries 2014 : choix de l'entreprise**
- **SIEL : dissimulation des réseaux secs « rue du mas »**
- **Modification délibération « achat maison François »**
- **Droit de préemption urbain**
- **divers**

I – VOIRIES 2014 : CHOIX DE L'ENTREPRISE

La commission d'appel d'offres, s'est réunie le mardi 30 septembre, sous la présidence de Jean-Louis BARIOT.

Après ouverture des plis, le classement des entreprises ayant postulé est le suivant :

N°arrivée	entreprise	DC	Prix	coût	technique	délai	total	classement
				notation				
1	EIFFAGE TP	X	78 191,71	9,4	6	4	19,4	1
2	BUFFIN TP	X	75 832,80	10	6	2	18	3
3	COLAS		87 794,54	6,8	0	0	6,8	5
4	EUROVIA	X	98 297,80	4	6	0	10	4
5	VIVAROISE TP	X	80 401,68	8,8	6	4	18,8	2

La commission d'appel d'offres propose de retenir l'entreprise EIFFAGE TP.

Le conseil Municipal après délibération, à l'unanimité décide de suivre l'avis de la commission, choisit l'entreprise EIFFAGE TP pour un montant total des travaux de 78 191,71 €.

II- SIEL : DISSIMULATION RESEAUX SECS RUE DU MAS

Le SIEL propose une estimation prévisionnelle du fonds de concours à la charge de la commune pour un montant de 36 365,00 €, dans le cadre de l'effacement des réseaux secs rue du Mas.

Financement :

Coût du projet actuel :

détail	Montant HT travaux	% PU	Participation commune
Eclairage public	25 183,00 €	68	17 125,00 €
Dissimulation réseau électrique	107 000,00 €	0	0
Dissimulation réseau Télécom	14 240,00€	100	14 240,00 €
Dissimulation réseau Télécom/option	5 000,00 €	100	5 000,00 €

Le conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité, donne son accord pour cette tranche de travaux, qui sera programmée sur le budget 2015.

III – GROUPEMENT DE COMMANDE D'ELECTRICITE

Le SIEL propose une Convention pour la constitution d'un groupement de commandes pour l'achat d'électricité et/ou de gaz, de fournitures et de service en matière d'efficacité énergétique.

Le conseil municipal, après délibération et à l'unanimité, autorise le Maire à signer cette convention.

III – MODIFICATION DELIBERATION

Lors de la séance du conseil municipal du 1^{er} juillet 2014, le conseil municipal a décidé l'achat de l'immeuble situé 2, rue Peyronnet, il convient de modifier la référence cadastrale AB 22 en AC 22, 31 m2 emprise au sol.

Le conseil municipal, après délibération, à l'unanimité accepte cette modification

IV- DROIT DE PREEMPTION URBAIN

Le Conseil municipal, à l'unanimité, renonce à son droit de préemption urbain pour les immeubles suivants :

- immeuble cadastré AC 155, situé 19 rue de la Modure,
- immeuble cadastré AD 63, 64, 256 lieu-dit « la Modure du haut » et AD19 « la roue »,
- immeuble cadastré AD 95, 96, 97, 98 situé 80, rue de la Modure
- Immeuble cadastré AE 304, 4a impasse St Joseph,


V- DIVERS

- carrière : La demande de l'entreprise d'intégrer l'extension de la carrière dans la révision du POS en PLU ne sera pas prise en compte, car il manque le dossier ICPE (installation classé protection de l'environnement)

- sécurité routière : engager une réflexion sur la circulation et le stationnement lors du vide-grenier.

L'ORDRE DU JOUR ETANT EPUISE, LA SEANCE EST LEVEE A 21 H 30

Vu par Nous, Jean-Louis BARIOT, Maire de SAINT-JULIEN-MOLIN-MOLETTE, pour être affiché le à la porte de la mairie conformément aux prescriptions du Code des Collectivités Territoriales.


 Le maire
 Jean-Louis BARIOT

